

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 769 DU 12 MARS 2013

1801/2013 : 212<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## LA CITATION DE LA SEMAINE

« La liberté consiste moins à faire sa volonté qu'à ne pas être soumis à celle d'autrui ».

## JEAN JACQUES ROUSSEAU



LA GUADELOUPE  
ET LES GUADELOUPÉENS  
PEUVENT FAIRE  
DE GRANDES CHOSES  
SI ILS SONT LIBRES  
ET FIERS DE LEUR PAYS  
DÉCLARE  
JEAN PAUL ELUTHER



# AFFAIRES NATIONALES

## POLITIQUE

### JEAN PAUL ELUTHER RÉPOND AUX QUESTIONS D'YVELISE BOISSET DE CANAL 10

**Jean-Paul Eluther , président de la CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE** a été interrogé par Yvelise BOISSET , la journaliste vedette de CANAL 10 le mardi 12 mars entre 13 heures et 14 heures. Le président de la CPGN en liminaire de ses déclarations a félicité Yvelise Boisset pour la qualité de son émission qui est devenue au fil du temps un des piliers de la vie politique de notre pays et un observatoire des comportements politiques de nos compatriotes . Parmi ses nombreuses analyses , Jean Paul Eluther a particulièrement insisté sur trois thèmes qui lui paraissent plus importants :

**Il a tout d'abord estimé que le ministre des colonies était libre d'exprimer son point de vue en toutes occasions** . Cependant , son point de vue sur CHAVEZ n'est pas manifestement celui de son parti. C'est donc son affaire que de se défendre . Pour la CPGN ce n'est pas cette question qui est fondamentale . Se faire représenter chez un des leaders de l'anti impérialiste et l'anti colonialisme par un ministre des colonies est l'expression d'un profond mépris dont les français sont coutumiers . Ce sont les latino américains et les caribéens qui doivent répondre selon lui à ce mépris en dénonçant la présence française dans notre région et l'occupation de nos terres par des puissances étrangères .Au lieu de justifier la légitimité de la France dans notre région les dirigeants doivent la dénoncer et demander la restitution de ces terres. Jusqu'à maintenant ils n'ont guère agi de la sorte .Ce comportement est un drame pour notre région qui doit se réveiller.Enfin , il ne suffit pas de dresser des louanges à CHAVEZ comme cela se fait traditionnellement quand quelqu'un meurt

.Nous mettons au défi LUREL d'appliquer le programme d'action de CHAVEZ fondé sur la liberté collective des peuples et des pays et la lutte contre toutes les formes de colonisation.

**Il a aussi déclaré que La CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE ne participera pas au Congrès** à la fois parce qu'elle n'a pas été invitée et surtout parce qu'elle estime que ce n'est pas dans ce cadre et ses modalités que doit se régler la question du statut politique de la Guadeloupe . Les dispositions de la constitution française relatives à notre statut et au fonctionnement de notre statut sont manifestement contraire au droit international de la décolonisation . Il faut donc appliquer le droit international pour enclencher tous les mécanismes de réforme politique . Que dit la charte des nations unies et les textes postérieurs sur la question de la domination d'un certain nombre de pays : la Guadeloupe doit être réinscrite sur la liste des pays à décoloniser ; un référendum doit être ensuite organisé pour que les Guadeloupéens puissent décider de leur statut. Nous sommes donc bien éloignés des articles 73 et 74 de la constitution française .

**Il a enfin insisté sur les objectifs de LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE qui milite dans la transparence pour la souveraineté politique , économique , sociale , culturelle et diplomatique de la Guadeloupe** et cela conformément au droit international que la France se refuse à appliquer et pour cause . Pour y arriver nous militons pour que les guadeloupéens soient fiers d'être guadeloupéens . C'est l'attachement au pays à notre terroir à sa boue qui nous rendra ambitieux pour notre pays . Nous militons avec détermination , passion et raison pour transformer une majorité qui ne croit pas à la Guadeloupe mais à la France et à ses mensonges en une majorité guadeloupéenne . Ceux qui continuent à affirmer que sans la France nous serons dans la misère ont tort car cette assertion est fausse , absolument fausse . La Guadeloupe a son destin en main et il dépend du travail de chacun d'entre nous Dans la vie on est mieux défendue que par soi même .

### LES DONNÉES DE L' INSEE SUR L' EMPLOI DANS LES COLONIES

Dans une étude récente , l'INSEE présente une description de l'emploi en Guadeloupe , Martinique , Guyane et Réunion. Il s'agit de données intéressantes mais non nouvelles qui malheureusement sont systématiquement comparées à celles de la France ce qui n'apporte rien au débat et alourdit l'analyse .

Au deuxième trimestre 2011, pour les actifs âgés de 15 à 64 ans, le taux de chômage dans les colonies est de 25,4 %, contre 9,5 % pour la France . Les disparités entre colonies sont importantes : les Réunionnais sont les plus touchés avec un taux de chômage de 29,6 %. Suivent les Guadeloupéens (22,9 %), les Martiniquais (21,1 %) et les Guyanais (21,1 %). Les jeunes sont particulièrement concernés avec plus de la moitié des moins de 25 ans présents sur le marché du travail qui sont au chômage. Dans les colonies , le taux d'activité des 15-64 ans est de 62 % contre 70% en France . La Guyane se démarque des autres colonies avec un taux particulièrement bas (55 %). Les moins de 25 ans connaissent des taux d'activité particulièrement faibles, autour de 20 % aux AntillesGuyane et près de 30 % à la Réunion. Par ailleurs, les taux d'activité des femmes restent inférieurs à ceux des hommes, avec des écarts autour de 5 points en Martinique et Guadeloupe et autour de 12 points dans les deux autres colonies . Plus précisément, les Martiniquais et les Guadeloupéens (resp. 51 % et 49 %) sont plus souvent en emploi que les Guyanais et les Réunionnais . Fin 2010, les colonies comptent 553 000 personnes en emploi. L'île de la Réunion concentre 246 000 emplois, la Martinique 131 000, la Guadeloupe 126 000 et la Guyane 49 000. 6,6 % des personnes en emploi dans les colonies sont non salariés . Ce taux est un peu plus élevé à la Réunion (8,3 %) alors que dans les autres colonies il est en-dessous de 6 %.

**L'emploi salarié des colonies se caractérise par une forte proportion du tertiaire non marchand qui emploie 42 % des salariés.** La moitié des salariés guyanais et plus de 40 % dans les autres colonies travaillent dans ce secteur. Inversement, le tertiaire marchand génère 43 % . Ce taux est particulièrement bas en Guyane, avec 34 % des salariés. L'industrie ne représente que 7,2 % de l'emploi salarié . Le secteur de la construction emploie 6 % des salariés. Toutefois, à la Réunion et en Guyane, la construction est plus développée (6,8 %) qu'en Martinique (5,3 %) et en Guadeloupe (5,6 %). Enfin, l'agriculture représente 1,8% l'emploi salarié avec 3,6 % de l'emploi salarié martiniquais, 1,4 % en Guadeloupe, 1,2 % à la Réunion et 0,9 % en Guyane.

## **LA ZONE EURO DIVISÉE**

Les dernières perspectives annoncées par la Commission Européenne sont graves : un taux de chômage égal ou supérieur à 5% en Autriche, en Allemagne et aux Pays-Bas en 2014, mais supérieur à 25% en Grèce et en Espagne, et aux alentours de 15% en Irlande et au Portugal. Le PIB par habitant devrait cette même année dépasser de 7% son niveau d'avant la crise en Allemagne, mais sera inférieur de 7% en Irlande, au Portugal, et en Espagne – et devrait même atteindre un terrifiant moins 24% en Grèce. Le profond fossé économique et social apparu dans la zone euro devrait donc perdurer. Un tel gouffre au sein d'une union monétaire ne peut être maintenu bien longtemps. Comme l'avait déclaré Abraham Lincoln, « une maison divisée contre elle-même ne peut tenir debout. » Il est impossible qu'une même politique monétaire puisse répondre à la fois aux besoins d'un pays en récession et d'un autre plus proche du ou en plein emploi. En effet, la seule question importante pour l'avenir de la zone euro est de savoir si ce fossé entre les membres prospères et ceux en difficulté se résorbe ou non.

## **L'ATHÉROSCLÉROSE UNE MALADIE VIEILLE COMME L'HUMANITÉ**

Même si notre mode de vie peut accélérer le processus, les maladies cardio-vasculaires touchent l'humanité depuis au moins 4 000 ans. Qu'elles proviennent d'Égypte ancienne, du Pérou ou d'Alaska, certaines momies présentent bien des signes d'athérosclérose. On a l'âge de ses artères, selon le dicton. Cela se vérifie régulièrement. Et la récente découverte de traces d'athérosclérose - une maladie liée à la fois au dépôt de plaques lipidiques dans les artères et au durcissement de leurs parois - chez des momies plusieurs fois millénaires et provenant de différents pays montre bien que les maladies cardio-vasculaires ne sont pas simplement liées à notre mode de vie. C'est ce qu'a annoncé dimanche le professeur Randall Thompson, de l'Institut du cœur de Kansas City (Missouri), principal auteur de l'étude qui a été présentée à la conférence annuelle de l'American College of Cardiology réunie à San Francisco (Californie, ouest). Son travail a simultanément été publié dans la revue britannique *The Lancet*. Une recherche précédente, menée par les mêmes spécialistes et publiée en 2011, avait déjà révélé que de nombreuses momies égyptiennes souffraient d'athérosclérose (cette pathologie est principalement responsable des crises cardiaques et des accidents vasculaires cérébraux). Mais rien ne permettait d'écarter le fait que l'élite, dans l'Égypte ancienne, avait une alimentation riche en graisse. C'est pourquoi ils ont voulu étendre leurs investigations à d'autres cultures et à d'autres époques. Outre des momies égyptiennes de 4 000 ans, ils ont examiné des corps momifiés de cultivateurs de maïs du Pérou dont l'âge

varie de 2 600 à 600 ans ainsi que ceux d'agriculteurs amérindiens du plateau du Colorado et de chasseurs unangan des îles Aléoutienne en Alaska, qui ont vécu entre 1750 et 1900. Ensemble, elles couvrent 40 siècles. En pratique, ils ont passé au scanner 137 momies. Résultat : des signes "certains ou probables" d'athérosclérose ont été diagnostiqués chez 39 % des momies égyptiennes, 26 % pour les péruviennes, 40 % pour celles des Amérindiens du Colorado et 60 % pour les Unangans. Même l'homme de Ötzi, mort il y a 5 000 ans et retrouvé bien préservé dans un glacier des Alpes italiennes en 1991, avait les carotides calcifiées. D'où la conclusion du professeur Thompson : "Il est surprenant de voir que l'athérosclérose est aussi fréquente dans ces anciennes cultures à travers le globe sur une période de temps aussi étendue et parmi des personnes très différentes génétiquement et avec des modes de vie et des régimes alimentaires aussi variés. [...] Nous exagérons peut-être la possibilité de prévenir ou d'inverser les maladies cardio-vasculaires avec seulement un régime alimentaire." Il faut souligner que l'âge moyen au moment du décès des momies examinées dans l'étude était de 36 ans. Mais celles qui souffraient d'athérosclérose étaient un peu plus vieilles au moment de leur mort (46 ans en moyenne). Et comme l'espérance de vie moyenne dans les temps anciens était d'environ 40 ans, cela conforte l'hypothèse selon laquelle "l'athérosclérose serait bien inhérente au vieillissement", conclut Randall Thompson. Ce qui n'empêche pas, insiste-t-il, d'agir sur les facteurs contrôlables, comme l'alimentation, l'activité physique, le tabagisme, des nourritures riches en cholestérol et la tension artérielle.

## **ANDROID VA DÉPASSER APPLE SUR LES TABLETTES**

Android, le logiciel d'exploitation mobile de Google, devrait dépasser cette année celui d'Apple iOS sur le marché mondial des tablettes informatiques, dont le boom se poursuit, selon de nouvelles estimations ce mardi du cabinet de recherche IDC. Android, qui domine déjà le marché des smartphones, devrait voir sa part de marché dans les tablettes atteindre un pic à 48,8% cette année, après 41,5% en 2012, selon IDC. Apple, qui avait créé le marché des tablettes en 2010 avec son premier iPad, devrait parallèlement voir sa part de marché tomber de 51% à 46%. D'ici 2017, les ventes de tablettes devraient atteindre 350 millions d'unités. Le boom des ventes mondiales de tablettes est soutenu par l'essor d'appareils plus petits et moins chers, fonctionnant pour beaucoup avec Android, et cette tendance devrait se poursuivre, juge le cabinet de recherche. Tous systèmes d'exploitation confondus, IDC s'attend à ce qu'au total 190,9 millions de tablettes soient encore écoulées cette année. Cela représenterait une augmentation de 49% comparé à 2012, où elles avaient déjà enregistré un bond record de 78,4% à 128,3 millions d'unités, selon des estimations publiées le mois dernier par IDC. D'ici fin 2017, les ventes



de tablettes devraient atteindre 350 millions d'unités, avec une part de marché de 46% pour Android et de 43,5% pour Apple, évaluée encore IDC.

## PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



# AFFAIRES MONDIALES

## SOCIÉTÉ MONDIALE

### LA DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OIT À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Une promesse est une promesse: il est temps de passer à l'action pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. En finir avec la violence à l'égard des femmes au travail. La violence sur le lieu de travail prend différentes formes, et les femmes y sont souvent particulièrement exposées, notamment dans l'économie informelle. Cette violence est un mal, une atteinte aux droits les plus fondamentaux de la personne. La violence sur le lieu de travail, notamment le harcèlement sexuel, constitue un obstacle majeur à l'accès des femmes au marché du travail et donc aussi à l'égalité de chances et de traitement. Conformément à son mandat relatif au travail décent, l'OIT doit lutter contre la violence au travail et en faveur d'un milieu de travail fondé sur le respect et sur l'égalité entre hommes et femmes. La violence sexiste est à l'évidence antinomique avec la notion de travail décent, synonyme de plein emploi productif pour les femmes et pour les hommes, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Les données dont on dispose montrent bien l'étendue du problème. Ainsi, dans les pays de l'Union européenne, 40 à 50 pour cent des femmes sont victimes de violence sur leur lieu de travail: avances sexuelles, contacts physiques non désirés, autres formes de harcèlement sexuel. Il ressort d'études concernant l'Asie et le Pacifique que 30 à 40 pour cent des travailleuses indiquent avoir subi une forme ou une autre de harcèlement verbal, physique ou sexuel. La violence à l'encontre des femmes représente un coût élevé pour les personnes, les familles, les sociétés et les économies. Une étude conduite en Australie estime le coût économique à quelque 13,6 milliards de dollars australiens en 2008-09; une autre étude publiée en 2008 évalue à 20 milliards de livres sterling par année le coût de la seule violence domestique en Angleterre et au pays de Galles, dont 2,3 milliards de livres de perte de production. Le monde du

travail est le contexte idéal pour prévenir et combattre le phénomène. L'OIT mène depuis longtemps des actions concrètes contre la violence sexiste sur le lieu de travail, dans le cadre tant de ses stratégies que de ses programmes. Il a conçu des outils et des guides selon une approche résolument sectorielle ciblant des secteurs où la main d'œuvre est en grande partie féminine, comme la santé et les services. En outre, son action en faveur de l'autonomisation des femmes, par le biais de leur organisation mais aussi par l'aide à la création d'entreprises, le développement des compétences en matière de gestion et la fourniture de services d'épargne et de crédit, les rend moins vulnérables à la violence. Les délégués tripartites à la session de 2009 de la Conférence internationale du Travail ont demandé aux états Membres d'élaborer des stratégies, des programmes, des lois et d'autres mesures pour lutter contre la violence sexiste. Plusieurs normes internationales du travail – dont la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, qui vise cette catégorie de travailleurs extrêmement vulnérable, composée majoritairement de femmes – font obligation aux Etats qui les ont ratifiées, en collaboration avec les syndicats et les organisations d'employeurs, de combattre toute forme de violence, d'abus et de harcèlement au travail. Parmi toutes les formes distinctes de discriminations fondées sur le sexe à travers le monde, la violence à l'égard des femmes est particulièrement déshumanisante, répandue et dégradante. On peut et on doit la prévenir. Partout où des comportements discriminatoires offensants – harcèlement sexuel, brimades au travail – sont tolérés, banalisés ou occultés, il nous faut réagir, unir nos forces et les combattre avec détermination. Un monde décent épris de justice sociale défend l'égalité entre femmes et hommes, garçons et filles, et garantit à toutes les femmes et les filles que la violence sexiste, où qu'elle soit perpétrée – à la maison, à l'école, sur le lieu de travail – ne sera pas tolérée. En cette Journée internationale de la femme, l'OIT renouvelle son engagement à ne ménager aucun effort pour faire de cet objectif une réalité.

## **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

### **LE FMI DÉBLOQUE 7, 4 MILLIONS DE DOLLARS POUR HAÏTI**

Le versement de ces fonds porte à environ 54,1 millions de dollars le montant total des prêts débloqués par l'institution internationale en faveur des autorités de Port-au-Prince depuis juillet 2010. Le Fonds Monétaire International (FMI) avait ouvert une ligne de crédit totale de quelque 60 millions de dollars sur trois ans et effacé 268 millions de dollars de dette pour soutenir l'effort de reconstruction du pays. Lundi 11 mars 2013, le FMI vient de mettre à la disposition d'Haïti 7,4 millions de dollars



supplémentaires au titre de l'aide accordée au pays après cette catastrophe. Le versement de ces fonds porte à environ 54,1 millions de dollars le montant total des prêts débloqués par l'institution en faveur des autorités de Port-au-Prince depuis presque trois ans. Cette décision fait suite à une évaluation de la situation du pays par les équipes du FMI en décembre. Elles ont estimé que la croissance économique en Haïti pourrait atteindre 6 à 7% en 2013 "dans un contexte de stabilité politique et de sécurité" et à condition que la reconstruction du pays s'accélère. Le Fonds a également estimé que la mise en oeuvre du programme de réformes exigées en contrepartie de l'aide était "relativement satisfaisante" même si le gouvernement devait encore augmenter ses "ressources internes" et limiter les dépenses publiques. Reste qu'au mois de janvier 2013, le président Michel Martelly, s'est insurgé publiquement contre la mauvaise gestion des dons qui avaient alors afflué pour aider ses habitants: "Où est allé l'argent donné à Haïti après le séisme ?", s'est-il interrogé le 12 janvier. En avril 2010, les Nations Unies avaient promis 9 milliards de dollars pour la reconstruction d'Haïti.

## **UN ÉCONOMISTE DU FMI MET EN GARDE LES PAYS DE L' EST DES CARAÏBES**

Un économiste principal du Fonds monétaire international (FMI) met en garde les pays membres de l'Union monétaire des Caraïbes orientales (ECCU) le plus petit des trois syndicats économiques et monétaires à travers le monde, réunissant huit petites îles, dont la population totale combinée est inférieure à un million. Schipke a édité un nouveau livre sur la monnaie de l'Est des Caraïbes et dans une interview publiée sur le site Internet du FMI, a déclaré que les pays membres de l'union - Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Saint-Kitts-et-Nevis, Montserrat et d'Anguilla - présentent de nombreuses similitudes, y compris la même histoire coloniale. "En termes de bénéfices compte tenu de la petite taille de ces pays, il permet à ces pays de tirer parti des économies durables. Il leur permet également de diversifier les risques. "Mais le plus important en raison de la taille des îles qu'ils peuvent fournir au niveau régional, des services publics efficaces (et) c'est le principal avantage." Il a aussi affirmé que si ces pays parlent d'une seule voix, ils peuvent avoir une meilleure représentation au niveau mondial. Les pays de l'Est des Caraïbes sont affectés par la hausse du déficit budgétaire, les niveaux d'endettement insoutenables dans un certain nombre de pays, l'absence d'intégration fiscale et des défis dans le secteur financier secteur qui menacent les fondements de l'union. "Tout comme dans l'Union monétaire européenne surmonter ces défis sont particulièrement difficiles pour les unions monétaires», at-il dit, ajoutant que "parfois, vous avez besoin d'une crise pour mettre en oeuvre les

réformes. "Donc, il ya des possibilités et je pense qu'il ya un sentiment général dans la région qu'une intégration plus poussée est nécessaire pour assurer la viabilité de l'union. Il a recommandé pour la croissance à long terme dans la région, de générer des conditions de croissance forte et durable.

## **L' AGENCE MOODY DÉCLASSE LA JAMAÏQUE**

L'agence de notation américaine décline la Jamaïque considérant l'échange de dette récente comme un signe de détresse qui laisse encore le pays très endetté. Le mois dernier, la Jamaïque a lancé un programme d'échange de la dette nationale (NDX) pour atténuer les pressions de financement provoqué par son niveau d'endettement . Dans un communiqué publié mercredi, Moody's a indiqué la raison de l'abaissement, indiquant que l'endettement reste élevé depuis la restructuration annoncée . Moody a indiqué que la dette de la Jamaïque en 2013, sera de 119 pour cent du produit intérieur

## **ORIENT**

## **LA BANQUE MONDIALE CRITIQUE LA POLITIQUE D'ISRAËL EN PALESTINE**

Les check-points et autres restrictions aux déplacements imposés par Israël en Cisjordanie affectent durablement la compétitivité de l'économie palestinienne, écrit la Banque mondiale dans un rapport publié mardi. Cette politique provoque une contraction de l'activité des secteurs manufacturier et agricole, un chômage élevé "alarmant" et des difficultés sociales qui dureront même en cas d'accord de paix israélo-palestinien, estime l'institution monétaire. Israël restreint fortement les déplacements des Palestiniens depuis la deuxième Intifada qui a éclaté en 2000. Près du quart des habitants de Cisjordanie et de la bande de Gaza sont sans emploi, ce qui a fait plonger toutes les secteurs productifs. "La part des exportations dans l'économie palestinienne a constamment décliné depuis 1994 (ndlr: entrée en vigueur des accords d'Oslo) pour tomber à 7% en 2011, un des taux les plus faibles au monde", note le rapport. "Plus la situation de restriction actuelle dure, plus il sera coûteux et long de rétablir la capacité de production de l'économie palestinienne", prévient la Banque mondiale.

## **PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**



# ÉTAT DES MARCHÉS

## AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

### Dans la Caraïbe :

L'indice de référence du Jamaica stock exchange a augmenté de 1,03%. L'indice JSE a progressé de 54,71 points (2,51%) pour clôturer à 2,233.62. La JSE All composite a augmenté de 1,93%.

A Trinidad sur les 16 titres il y eut 5 avancés, 7 refusés et 4 fermes négociés. L'activité sur le marché a enregistré un volume de 563.860 parts pour une valeur de 7,054,068.03 dollars .

## ASIE

Après un début de séance positif, les Bourses asiatiques se sont orientées à la baisse ce mardi matin, inquiètes de la santé de l'économie chinoise. Ignorant le nouveau record du Dow Jones, hier soir à New York, et la poursuite de la baisse du Yen, l'indice Nikkei a ainsi cédé 0,28% à la clôture, tandis que le Shanghai Composite recule de 1,8% en séance, Hong Kong perd 0,4% et Taiwan lâche 0,5%. De son côté, Séoul perd 0,5% sur fond de tensions persistantes entre les deux Corées, tandis que Sydney cède aussi 0,5% et Bombay (indice BSE Sensex) baisse de 0,3%. Enfin, Singapour parvient à se maintenir dans le vert avec un gain de 0,5% de même que Bangkok (+0,3%). Les investisseurs ont accueilli avec une certaine appréhension les dernières statistiques publiées en Chine le week-end dernier : en janvier-février, la production industrielle a progressé de 9,9% et les ventes de détail de 12,3% sur un an, des chiffres qui paraissent élevés, mais qui sont inférieurs aux attentes des marchés, qui s'attendaient à mieux du fait des festivités du Nouvel An chinois, d'ordinaire favorables à la consommation. Quant à l'inflation, elle est repartie à la hausse en février en Chine, à 3,2%, après 2% en janvier, sous l'effet d'un redémarrage de la hausse des prix de l'alimentation. Des analystes soulignent que les marchés asiatiques sont devenus plus volatils ces dernières semaines. Après leur forte hausse des derniers mois, elles paraissent ainsi pleinement valorisées, avec un PER de 15,2 fois pour l'indice MSCI Asie Pacifique, contre 14,1 fois pour le S&P 500 et de 12,7 fois pour l'indice Stoxx Europe 600, selon le consensus de marché compilé par l'agence d'information financière 'Bloomberg'.

## ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a fini sans direction mardi, son indice vedette, le Dow Jones, se retournant in extremis après une séance en territoire négatif, pour signer son sixième record d'affilée en clôture: l'indice a grappillé 0,02% mais le Nasdaq a cédé 0,32%. Selon les résultats définitifs à la clôture, l'indice Dow Jones Industrial Average, a gagné 2,77 points, à 14.450,06 points, un niveau sans précédent en clôture. Le Nasdaq, à dominante technologique, a abandonné 10,55 points, à 3.242,32 points, au lendemain

du franchissement d'un nouveau sommet en clôture depuis le 7 novembre 2000. L'indice élargi Standard and Poor's 500 a reculé de 0,24% (-3,74 points) à 1.552,48 points. Il avait fini la veille à moins de dix points de son propre plus haut niveau en clôture (1.565,15 points) franchi le 9 octobre 2007. Malgré un ton hésitant depuis l'ouverture, le marché a offert au Dow Jones un nouveau sommet.

## EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé mardi près de leur clôture de la veille, tandis que Wall Street marquait également une pause après sept séances de hausse d'affilée et que le yen reprenait quelques couleurs face au dollar pour la première fois en une semaine. Les actions se maintiennent toutefois à des niveaux records, avec un indice paneuropéen FTSE 300 près de son plus haut de quatre ans et demi et des indices Dow Jones et S&P 500 non loin de leurs pics historiques après un début d'année marqué par l'optimisme sur la reprise économique. "Les indicateurs s'améliorent. Pas de catastrophe en provenance d'Europe pour l'instant et l'économie chinoise se redresse. Rien ne vient contredire la recommandation de rester long (sur les actions)", dit Frank Lesh, analyste chez FuturePath Trading à Chicago. Toutefois, un discours prudent du président de la Bundesbank, qui a souligné que la crise de la zone euro n'était pas finie et que les Etats devaient s'attaquer à la racine du problème en mettant en oeuvre des réformes, a refroidi l'optimisme ambiant. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en hausse de 0,1% à 3.839,97 points. Le Footsie britannique a pris 0,11%, mais le Dax allemand a perdu 0,23%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 cédait 0,25% en clôture. Les grands indices américains perdaient 0,1% à 0,5% au moment de la clôture en Europe. A contrario, l'indice de volatilité aux Etats-Unis reprenait 7,9% à 12,47 points, après avoir touché lundi un plus bas de six ans, à 11,50, signe du regain de l'attrait pour les actifs à risque.

## CHANGE

L'euro perdait de nouveau un peu de terrain face au dollar mardi, après avoir brièvement été porté par quelques achats à bon compte, sur un marché sans élan en l'absence d'indicateurs macroéconomiques majeurs. Vers 21H00 GMT, l'euro valait 1,3035 dollar contre 1,3046 dollar lundi à 22H00 GMT. La monnaie unique européenne repartait en légère baisse face à la monnaie nippone, à 125,19 yens contre 125,59 yens lundi soir. Le dollar perdait du terrain face à la monnaie japonaise, à 96,05 yens contre 96,26 yens la veille, après être monté mardi en début d'échanges asiatiques à 96,71 yens, un nouveau sommet depuis août 2009. "La journée (de mardi) est calme" en l'absence d'indicateurs macroéconomiques majeurs, aux États-Unis notamment, a observé Elsa Lignos, analyste de RBC Capital Markets. Vers 21H00 GMT, la livre britannique se stabilisait face à la monnaie unique européenne, à 87,46 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,4903 dollar, après être tombée vers 09H40 GMT à 1,4832 dollar, un nouveau plus bas depuis fin juin 2010. La devise helvétique progressait légèrement face à l'euro, à 1,2344 franc suisse pour un euro, et se stabilisait face au billet vert, à 0,9468 franc pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,2163 yuans pour un dollar contre 6,2185 yuans la veille.

## MATIÈRES PREMIÈRES

**Les cours du pétrole cherchaient une direction mardi en fin d'échanges européens**, soutenus par des achats à bon compte dans un marché aidé également par un regain d'optimisme sur la reprise américaine mais sans grand élan en l'absence d'indicateurs macroéconomiques majeurs. Vers 17H00 GMT (18H00 GMT HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril valait 109,98 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 25 cents par rapport à la clôture de lundi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance se reprenait légèrement, gagnant 87 cents à 92,93 dollars. Mardi, les investisseurs effectuaient des achats de brut "sur fond d'optimisme sur le fait que la reprise économique prend de la vigueur aux États-Unis", commentait Fawad Razaqzada, analyste chez GFT Markets. Les investisseurs cherchaient également une direction dans les mouvements du billet vert, en légère hausse mais dont le rebond s'étiolait mardi.

**Les cours du pétrole étaient mitigés mardi matin en Asie**, tiraillés entre l'optimisme des Bourses et la crainte d'un ralentissement de l'économie chinoise. Le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en avril gagnait 15 cents, à 92,21 dollars, tandis que le baril de Brent de la mer du Nord à même échéance perdait 2 cents, à 110,18 USD, en fin de matinée. Le marché pétrolier bénéficie du soutien des Bourses, notamment de Wall Street qui évolue actuellement à son plus haut grâce à de bons chiffres sur l'emploi aux États-Unis, premier consommateur mondial d'or noir. Mais les gains du pétrole restent plafonnés en raison de chiffres mitigés sur l'économie chinoise, la 2e mondiale, dont la production industrielle et les ventes de détail ont ralenti en février.

### Prix des carburants en France

SP98	SP95	E10	Gas +	Gas	E85	GPL
1.646 €	1.585 €	1.582 €	1.493 €	1.420 €	0.912 €	0.848 €

### Prix des carburants en Guadeloupe

Sans plomb 98	Gasoil
1,56€	1.48 €

## PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



# **M**ANAGEMENT ET DROIT

## **LA COMMUNICATION DES PIÈCES EN APPEL**

L'article 906 du Code de procédure civile a institué l'obligation pour les parties au procès d'appel de produire leurs pièces justificatives simultanément à la signification de leurs écritures. Ce point fut réaffirmé par un avis de la Cour de cassation du 25 juin 2012 (n°1200005), lequel fut depuis fermement critiqué, notamment du fait de l'absence de réalisme quant au déroulement du procès civil et ce, tant par les praticiens que par les auteurs de doctrine. Depuis plusieurs semaines déjà, les Cours d'appel ont été saisies de cette difficulté, certains plaideurs, manquant probablement d'arguments pertinents sur le fond de l'affaire, tentant de voir écarter les pièces de leurs adversaires sur le fondement de l'article 906 du Code de procédure civile et de l'avis précité et de triompher par ce seul moyen. La Cour de cassation, dans un avis récent du 21 janvier 2013 (n°1300003), a précisé que cette difficulté relevait non pas de la compétence du conseiller de la mise en état lorsqu'il était désigné, mais de la Cour saisie au fond, seule habile pour en connaître et la trancher.

Surtout, les juridictions de fond semblent désormais faire preuve majoritairement de réalisme et refusent l'application simpliste de l'article 906 à laquelle l'avis du 25 juin 2012 invitait pourtant. Les magistrats des Cours d'Appel sont d'ailleurs fonctionnellement plus proches des représentants des parties et plus des encore des anciens avoués devenus avocats que les Hauts Magistrats du quai de l'Horloge. A cet égard, certains chefs de juridiction ont même mis en place des formations spéciales pour traiter des problèmes issus de l'application du Décret Magendie, à l'instar de la Cour d'appel d'Orléans, et ainsi unifier leur jurisprudence sur un même ressort. Ainsi, quelques arrêts sortant l'aiguille plantée par la juridiction suprême dans le pied du plaideur d'appel méritent l'attention. En résumé, la Cour d'appel de Caen retient, d'une part, que les pièces communiquées simultanément à un second jeu d'écritures et qui avaient été déjà produites devant le juge de première instance ne peuvent être écartées (28 février 2013 RG 12/01535), d'autre part, que seule est compétente la Cour pour connaître de la question - laquelle ne peut se résoudre par une caducité de la déclaration d'appel elle-même (21 février



2013 RG 12/2371). Dans les pas de la Cour d'Appel d'Aix en Provence, la 9ème chambre de la Cour d'Appel de Paris a jugé plus radicalement que l'obligation de communication simultanée n'est pas assortie de la moindre sanction, outre que l'intimé ne subissait aucun grief du défaut de simultanéité puisqu'il avait disposé du temps nécessaire pour en prendre connaissance et y répliquer (28 février 2013 RG 11/12608). Les extraits de ces arrêts sont suffisamment éloquents pour que votre serviteur se dispense de compléter son analyse, pour le moment:

Caen, 3e chambre civile, 28 Février 2013 Répertoire Général : 12/01535 « Il résulte des dispositions de l'article 906 du code de procédure civile que les conclusions sont notifiées et les pièces communiquées simultanément. Il est constant que la signification du 13 août 2012 n'était accompagnée de la communication d'aucune pièce par l'appelante, la première communication de pièces de celle-ci n'étant intervenue que le 26 octobre 2012, en même temps que madame C. déposait de nouvelles conclusions, répondant ainsi aux premières conclusions déposées par monsieur A.. Il ne peut dès lors qu'être constaté que les pièces de l'appelante n'ont pas été communiquées simultanément à la signification de ses premières conclusions, rendue nécessaire par le défaut de constitution de l'intimé dans le délai prévu à l'alinéa 2 de l'article 902 du code de procédure civile . Il n'en demeure pas moins que les pièces n° 1 à 11 sur lesquelles sont fondées les demandes de madame C. : d'une part ont été régulièrement communiquées en même temps qu'étaient signifiées ses conclusions déposées le 26 octobre 2012, d'autre part sont identiques, s'agissant de ses pièces n° 1 à 9, à celles soumises à l'appréciation du premier juge. Il en résulte que le principe de la contradiction étant aujourd'hui respecté, il n'y a pas lieu d'écarter les pièces des débats. »

Cour d'appel, Caen, 3e chambre civile, 21 Février 2013 – n° 12/02371 « Il n'est pas contesté que les pièces énumérées au bordereau de communication joint aux dites conclusions n'ont pas été communiquées simultanément à celle-ci, en méconnaissance des dispositions de l'article 906 du code de procédure civile . MAIS : 1) la sanction du non-respect de ces dispositions est, non pas la caducité de l'appel au motif que les conclusions seraient irrecevables, mais le fait que les pièces concernées doivent être écartées des débats, cette décision étant de la compétence de la cour, à l'exclusion de celle du conseiller de la mise en état. Il ne résulte en effet ni des dispositions des articles 911-1 alinéa 2, 913, 914 et 915 du code de procédure civile , ni de celles des articles 783 à 787 et plus particulièrement de l'article 770 du dit code, qu'il entre dans la compétence d'exception du conseiller de la mise en état d'ordonner que des pièces soient écartées des débats pour le motif ci-dessus énoncé, »

Cour d'appel, Paris, Pôle 4, chambre 9, 28 Février 2013 – n° 11/12608 « Dans ses conclusions du 1er décembre 2011, la Société X demande à la cour d'écarter des débats les pièces produites par l'appelante qui sont

celles versées au débat de première instance, sont visées dans ses conclusions d'appel mais n'ont pas été signifiées simultanément. Si les dispositions de l'article 906 du code de procédure civile prévoient la simultanéité entre la signification des conclusions de l'appelante et la communication de ses pièces, elles ne sont assorties d'aucune sanction en cas de non respect. L'intimée a disposé du temps nécessaire pour prendre connaissance des pièces produites et éventuellement en tirer argument de sorte que l'absence de simultanéité n'a causé aucun grief à la parties adverse et que le moyen doit être écarté. »

## **LE DEVOIR D' INFORMATION DE L' ASSUREUR**

L'assureur est tenu d'éclairer l'assuré sur l'adéquation des risques couverts par les stipulations du contrat d'assurance, fussent-elles claires et précises, à sa situation personnelle. Le gérant d'une société de contrôle technique automobile a conclu, le 5 novembre 2002, auprès d'une société d'assurance, un contrat d'assurance prévoyance santé garantissant, notamment, le versement d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale de travail. Le 25 octobre 2005, l'assuré a adressé une déclaration d'arrêt de travail à l'assureur qui a accepté de lui verser des indemnités jusqu'au 1er décembre 2005, mais a refusé une prise en charge ultérieure, faisant valoir que l'assuré ne se trouvait pas dans l'impossibilité totale d'exercer une activité professionnelle quelconque. L'assuré ayant assigné l'assureur en paiement d'indemnités journalières, sa demande a été accueillie pour la période du 25 octobre au 10 novembre 2006, mais rejetée pour le surplus en raison de l'absence d'inaptitude absolue au travail, le contrat ne limitant pas cette inaptitude à la profession exercée. La cour d'appel de Paris l'a débouté de sa demande tendant à la condamnation de l'assureur au paiement de dommages-intérêts au titre d'un manquement à son devoir d'information et de conseil. Les juges ont énoncé que les stipulations du contrat étaient parfaitement claires et que l'assuré ne démontrait pas avoir sollicité de l'assureur le bénéfice d'une garantie indemnités journalières au cas d'inaptitude à l'exercice de sa profession. L'arrêt est censuré au visa de l'article 1147 du code civil, en vertu duquel "l'assureur est tenu d'éclairer l'assuré sur l'adéquation des risques couverts par les stipulations du contrat d'assurance, fussent-elles claires et précises, à sa situation personnelle". La Cour de cassation note ainsi, dans son arrêt du 13 décembre 2012, que l'assuré, qui exerçait l'activité de gérant d'une société de contrôle technique automobile, avait souscrit une garantie en vue de bénéficier d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale de travail, de sorte qu'il incombait à l'assureur de l'éclairer sur l'adéquation des risques couverts à sa situation personnelle.

**PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD**



# TABLEAU DE BORD

## LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

## INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %. Loyer commercial

Au 2e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux augmente de 0,6% à 107,65 points et de 3,1% sur un an.

Coût de la construction

Au 2e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction baisse de 3% sur un trimestre, à 1 666 points, et augmente de 4,6% sur un an.

## POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

## OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand ( 2 690 )

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 574

## DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 ( 5 126 ménage et 3 362 administration )

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

## PRIX

JANVIER 2013 : 2,1insee guadeloupe % SUR UN AN

## EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 65 470

OFFRE D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 690

## NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

**PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS  
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

**INTERNET :** SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;  
<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

**FACEBOOK** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

## **RÉDACTION**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**  
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## **ADMINISTRATION :**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ; Agence de presse :

Média info

**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**

**LA NATION**

**LE REGARD DES GUADELOUPÉENS**

**SUR LA GUADELOUPE**

**ET**

**SUR LE MONDE**